

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, quatorze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **7 février 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Céline STREIFF**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Sandrine GÉRARD** a donné pouvoir à Madame **Guylaine MATIAS**,
Monsieur **Grégory VALLIQUET** a donné pouvoir à Madame **Marie-Lou TALET**,
Monsieur **Olivier SOTTORIVA** a donné pouvoir à Madame **Céline STREIFF**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Cédric MORENO**, Monsieur **Jean BAIÃO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **6**
- . Nombre de Conseillers Présents : **21**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **24**

**OBJET : ACCUEIL D'UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES - CONTRAT
D'ENGAGEMENT D'UNE COMPAGNIE - 2025 - LINARIA.**

Madame STARCK indique qu'il y a lieu de diversifier les activités au château de Bonaguil, de séduire un nouveau public et d'actionner de nouveaux leviers de promotion et communication.

Elle informe les membres de l'assemblée que la compagnie Volt Expérience a sollicité le Directeur du château de Bonaguil pour l'accueil d'une résidence d'artistes en vue de la création d'un spectacle inédit de danse verticale en rappel.

Elle propose d'accueillir cette compagnie au château de Bonaguil avec hébergement au Centre d'Accueil Municipal, à titre gracieux, du **5 au 17 mai 2025**.

Elle précise, qu'à l'issue de cet accueil, une intervention sera proposée par la compagnie le **jeudi 15 mai 2025** au soir dans le cadre de l'ouverture de saison au château de Bonaguil et qu'un extrait sera proposé au public et institutionnels partenaires le **samedi 17 mai 2025**.

Madame STARCK indique que 4 représentations du spectacle seront organisées les **vendredis 25 juillet 2025** (2 représentations) et **22 août 2025** (2 représentations) au château de Bonaguil.

Elle indique qu'il convient de recourir à un contrat de cession de spectacles pour un montant de 5.100,00 € net de taxes par date de représentation, soit un total de 10.200,00 €. En sus de ce montant, la commune de Fumel s'acquittera, pour les quatre représentations :

- des droits dudit spectacle auprès des sociétés d'auteurs ;
- des frais de restauration, d'hébergement et de transfert pour 9 personnes au total ;
- des charges induites par le recours à un prestataire complémentaire pour assurer la partie technique.

Elle précise que l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot assurera la billetterie du spectacle pour l'ensemble des représentations susvisées.

Madame STARCK propose d'approuver le contrat de cession de représentation du spectacle « **Linaria** », en préachat, proposé par la compagnie Volt Expérience sise à Quinsac (24530) 470 route de Chez Nanot.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

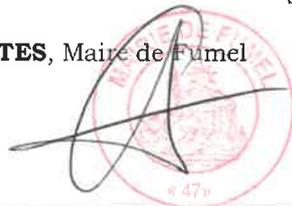
- 1. approuve l'accueil d'une résidence d'artiste en vue de la création du spectacle Linaria par la compagnie Volt Expérience ;**
- 2. approuve le contrat de cession de représentation du spectacle « Linaria » les vendredis 25 juillet et 22 août 2025, proposé par la compagnie Volt Expérience sise à Quinsac (24530) 470 route de Chez Nanot, représentée par Fanfy GARCIA ;**
- 3. précise que, pour l'ensemble des 4 représentations, la commune s'acquittera :**
 - ⚡ du montant de cette prestation fixé, en préachat, à 10.200,00 € net de taxes,**
 - ⚡ des frais de repas, d'hébergement et des consommations pour 9 personnes,**
 - ⚡ des droits auprès des sociétés d'auteurs (Sacem),**
 - ⚡ des charges inhérentes au recours à un prestataire complémentaire pour assurer la partie technique ;**

- 4. précise que l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot assurera la billetterie des quatre représentations du spectacle ;**
- 5. autorise le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ;**
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **14 février 2025**

Signé par :

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



A red circular official stamp of the Mayor of Fumel is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'Mairie de Fumel' and the number '47' at the bottom.

Chantal BREL, Secrétaire de Séance



A red circular official stamp of the Mayor of Fumel is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FUMEL' and a coat of arms.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

